

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2010

Réception par le Prefet : 06/07/2010

Publication : 09/07/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-9-7-8

Séance du vendredi 2 juillet 2010

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS « DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE »

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2003/II-704 du Conseil Général du 20 juin 2003 relative au schéma de réorganisation et de développement de la lecture publique,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2009-5-7-4 du 09 décembre 2009 relative au budget de la médiathèque départementale,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 19 mai 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une aide financière de :
 - 1 000 € à l'Association des Donneurs de Voix de Colmar ;
 - 1 000 € à l'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse.

Précise que la participation départementale d'un montant total de 2 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2010, Programme D732, Chapitre 65, fonction 313, nature 6574.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté